

Le point **biolog**

La FNSIP continue d'être sur tous les fronts pour le présent et l'avenir des internes et pharmaciens de toutes les filières. Un point d'actualités concernant la biologie médicale est le bienvenu car la fin de l'année 2011 et le début d'année 2012 ont été marqués par plusieurs tournants parlementaires :

→ Tout d'abord, le vote du PLFSS 2012 (plan de loi de finances de la sécurité sociale) avec la réintroduction d'un article rétablissant les ristournes fin décembre et ce malgré notre communication intensive à ce sujet.

→ Puis l'examen en première lecture à l'Assemblée nationale de la PPL Meyer-Préel portant réforme de la biologie médicale le 26 Janvier 2012. Là encore, grâce à un gros travail avec les parlementaires - plus de 500 députés contactés par vos représentants locaux répartis dans toutes les circonscriptions (!!) ainsi que des entretiens au niveau national - nos arguments ont pour la plupart été entendus et certains même retenus (abrogation des ristournes, nomination de non DES à M en CHU mieux encadrée, ratification de l'ordonnance, encadrement des remplacements pour les pharmas...). On pouvait regretter cependant l'absence d'article applicable concernant l'encadrement de certains contrats abusifs de type TNS (travailleurs non salariés) ou encore de clause de préemption sur la cession de parts du capital des sociétés.

Cependant, en l'état actuel des choses et avec l'interruption des travaux parlementaires les six semaines précédant les élections présidentielles, le texte n'a pas le temps d'effectuer la traditionnelle navette parlementaire et ne sera finalement pas entériné durant cette législature. Le calendrier parlementaire renvoie donc l'examen d'une nouvelle proposition de loi de réforme de la biologie médicale après la constitution du nouveau gouvernement et de l'élection de la nouvelle majorité.

En même temps, nous étudions les nombreux décrets d'application à venir de l'ordonnance : nous avons exprimé notre

position à plusieurs reprises notamment en ce qui concerne la validation biologique des urgences en garde : nous ne souhaitons pas la voir différée mais bien réalisée en garde alors que le patient et son médecin ont besoin de résultats validés et interprétés médicalement.

A l'aube de l'accréditation, nous avons par ailleurs interpellé le Ministère de l'éducation et le Ministère de la santé pour qu'une formation à la qualité soit incluse dans notre DES. Aujourd'hui, seuls des DU coûteux et sélectifs permettent d'être formés à une qualité rendue obligatoire depuis déjà 2 ans (ordonnance de réforme de la biologie médicale).

L.L.



ACTUALITES

ie médicale

Les bio-rencontres FNSIP

En marge de ses actions pour défendre le futur de la profession, la FNSIP commence actuellement un tour de France avec les « bio-rencontres FNSIP ». En effet, les associations locales d'internes organiseront une soirée d'information sur l'exercice de la biologie médicale en secteur privé. Pour cela, la FNSIP a rassemblé les services du cabinet d'avocats Girault & associés, spécialisés dans la biologie médicale, mais également ceux de nos partenaires permanents : GPM et le groupe CMV Mediforce en association avec la banque BNP Paribas.

Cette soirée à thème sera l'occasion pour vous les internes, de poser toutes vos questions sur le thème de la biologie médicale privée, très peu traité durant notre internat. Que ce soit la rémunération, les différents types de contrat de travail, mais aussi les modes de financements, l'installation, la responsabilité, les assurances et bien d'autres choses encore ! Des spécialistes vous répondront avec précision sur tous ces sujets.

Enfin ils pourront apporter une vision réaliste quant au modelage actuel et aux perspectives futures de la profession. La FNSIP et vos associations locales viennent avec plaisir à votre rencontre !

La Fédération nationale des syndicats d'internes en pharmacie et ses partenaires



GIRAULT & ASSOCIÉS
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

